



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

- Séance du 10 avril 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, le conseil municipal de la commune de Seyses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seyses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 23

**Absents avec
procuration : 6**

**Absents sans
procuration : 0**

Votants : 29

Date de convocation : 28/03/2025

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
11/04/2025**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Nathalie CARLES-SALMON, Vincent SOUBIRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

**Excusés avec
procurations :** Marie-Ange KOFFEL à Malika BENSOUICI, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Didier ZERBIB, Jérôme PUILLET à Philippe STREMLER, Elodie ALBA à Raphaël RIGACCI, Michel BOUTET à Vicky VALLIER.

Absents sans procuration : /

Secrétaire : Françoise BARRERE

<p>N° DEL/2025-2-05</p> <p>Coût de fonctionnement d'un élève pour l'année scolaire 2024-2025</p>	<p>Vu la loi n°83-663 du 22/07/1983 modifiée a posé le principe général d'une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.</p> <p>Ce coût moyen de scolarisation d'un élève fréquentant les écoles publiques de Seyses pour l'année 2024/2025 a été évalué à 695 € comme suit :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th colspan="2">ECOLES PUBLIQUES DE SEYSES COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2023</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fournitures scolaires, petit équipement, transports...</td><td>70 762 €</td></tr> <tr> <td>Sport (60 % masse salariale)</td><td>43 329 €</td></tr> <tr> <td>50% du montant général pour le ménage (personnel) et les fournitures d'entretien</td><td>188 894 €</td></tr> <tr> <td>Salaires ATSEM</td><td>245 788,35 €</td></tr> <tr> <td>10 % d'autres charges à caractère général de la commune (eau, gaz, électricité, téléphone, copieurs, maintenance, assurance, entretien des bâtiments,...)</td><td>77 292 €</td></tr> <tr> <td></td><td>626 066 €</td></tr> </tbody> </table>	ECOLES PUBLIQUES DE SEYSES COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2023		Fournitures scolaires, petit équipement, transports...	70 762 €	Sport (60 % masse salariale)	43 329 €	50% du montant général pour le ménage (personnel) et les fournitures d'entretien	188 894 €	Salaires ATSEM	245 788,35 €	10 % d'autres charges à caractère général de la commune (eau, gaz, électricité, téléphone, copieurs, maintenance, assurance, entretien des bâtiments,...)	77 292 €		626 066 €
ECOLES PUBLIQUES DE SEYSES COÛT DE FONCTIONNEMENT D'UN ELEVE EN 2023															
Fournitures scolaires, petit équipement, transports...	70 762 €														
Sport (60 % masse salariale)	43 329 €														
50% du montant général pour le ménage (personnel) et les fournitures d'entretien	188 894 €														
Salaires ATSEM	245 788,35 €														
10 % d'autres charges à caractère général de la commune (eau, gaz, électricité, téléphone, copieurs, maintenance, assurance, entretien des bâtiments,...)	77 292 €														
	626 066 €														

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Page 1/2

N° DEL/2025-2-05	Nombre d'élèves	901
	Coût moyen d'un élève	695 €
<p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <p>- D'approuver le coût de fonctionnement d'un élève à 695 € pour l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>- D'habiliter Monsieur Le Maire à intervenir auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Seysses, pour le versement de la participation dont le montant sera pondéré à hauteur de 20 %, en fonction du potentiel fiscal de chaque commune (dernières données connues).</p>		
<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme.</p> <p><i>Françoise BARRERE</i> Secrétaire de séance Françoise BARRERE</p>		
<p>Le Maire, Jérôme BOUTELOUP</p> 		